



Fiche action SENACS 2015 – La Bourse coopérative autogérée

Statut de l'action	Action en cours
Titre	La Bourse coopérative autogérée
Dimension	Citoyenneté
Mot-clé	-Solidarité -Démocratie & Citoyenneté -Vacances/Loisirs
Résumé	Ce projet vise à responsabiliser un groupe de jeunes à la fonction instructeur de projet grâce à la mise en place d'un directoire ; les jeunes décident de la gestion « du fonds d'initiatives jeunes ». Ils se familiarisent aux processus démocratiques et à la rigueur d'une instruction de projet.
Q1. Qui est à l'initiative de l'action ?	- Le centre social - Un habitant ou un groupe d'habitants
Q2. Pourquoi cette action a été mise en place ? Pour quel résultat ou pour quel changement attendu ?	Suite à un constat des professionnels, les jeunes aspirent à plus de considération et de reconnaissance de leurs capacités à s'organiser. En ce sens, ce projet a été mis en place afin de répondre aux attentes et aux demandes exprimées par les jeunes. Les résultats : -Mise en place d'un directoire - Réalisation de projets portés par les jeunes et gestion financière de l'enveloppe attribuée à ce projet.
Territoire concerné	La commune de Torcy (77200)
Public concerné/Pour qui cette action a-t-elle été mise en place ?	La jeunesse
Q3. Avec qui l'action a-t-elle été menée ? Avec quels moyens financiers ?	Le BIJ à Torcy, pour le relais d'information. Les partenaires financiers sont : -La CAF -La DDCS (AJEP)

Q4. Comment cette action a été menée ?	<p>Ce dispositif a débuté en 2015, La bourse coopérative est encadrée par un animateur référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un directoire composé de 9 jeunes (élection des membres du directoire, mise en place d'une charte de fonctionnement et programmation des commissions). -Diffusion d'outil de communication concernant la bourse coopérative. -Fonctionnement des commissions à raison d'une tous les 2 mois, permettant d'étudier les demandes de soutien financier des projets des jeunes. -Le directoire fait l'objet d'un renouvellement des membres par le biais d'une élection, chaque année.
Q5. Budget de l'action	<p>CAF : 3 000€ DDCS/AJEP : 3 500€</p>
Q6. Ressources mobilisées pour cette action :	<ul style="list-style-type: none"> -1 animateur référent et 2 animateurs en soutien sur l'accompagnement de projet. -Mise à disposition d'une salle de réunion, ordinateur, téléphone etc.
Q7. Qu'est-ce que cette action a produit ?	<p>Les jeunes se sentent davantage responsabilisés ; ils sont les acteurs de leurs loisirs et de l'animation de leur ville. Satisfaction des bénéficiaires grâce à la réalisation de projets collectifs ou individuels.</p>
Q8. Limites et perspectives	<p>Les limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'engagement dans la durée pour les membres du directoire. - Le public bénéficiaire à des difficultés à faire partager leur expérience à d'autres jeunes. <p>Les perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pérenniser ce dispositif avec le soutien des partenaires, ou le cas échéant, développer des actions d'autofinancement pour constituer le fonds d'une bourse coopérative.